



Votants: 10

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 02 octobre 2023

Membres en exercice : Date de la convocation: 25/09/2023

10 L'an deux mille vingt-trois et le deux octobre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY

Présents : 10

Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude

SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André

JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO

Pour: 10 Représentés:

Contre: 0 Excusés:

Abstentions: 0 Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Délibération pour octroi de subventions - Budget 2023 - DE_017_2023

Monsieur le Président expose que

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M57

VU le Budget Communal - Exercice 2023

CONSIDERANT les propositions de subventions suivantes :

Comité des fêtes	1 000 €
ACCA Saint Ferriol	300€
CFA Lézignan	126 €
Hirondelles - AFDAIM	175€
SPA Carcassonne	175 €
Dépassons le handicap	50 €
TOTAL	1 826 €

CONSIDERANT que lors du vote du Budget Primitif 2023 un somme de 1 826 € a été inscrite au tableau des subventions

Le Conseil Municipal OUÏ l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

DECIDE d'approuver les subventions au titre de l'exercice 2023 comme défini ci-dessus **PRECISE** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget 2023, article 65748

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles I	2221 7 at 1	2121-7 du C	CCT
ATTICIES I	2221=/ et l	2121=/ dil (. (- (. 1

Le Maire
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire			
après dépôt en Préfecture			
le	_//	/ 20	
et publié ou notifié			
le	_/_	/ 20	